

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : M. ALLAERT - Mme VANDRIESSE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Zone d'Aménagement Concerté « Quartier Junot » - Acquisition d'une emprise foncière sur la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - Engagement des formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 4 octobre 1999, le Conseil Municipal a décidé de confier à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) l'aménagement et la commercialisation d'un nouveau quartier d'habitation situé sur le site de l'ancienne caserne Junot.

Par délibération du 29 septembre 2011, il a décidé l'acquisition par la Ville, sur la SEMAAD, d'une grande partie des voies et espaces verts de ce secteur.

Aujourd'hui, les derniers aménagements de voies et d'espaces publics devant être rétrocédés à la Ville, préalablement à la clôture de la Zone d'Aménagement Concerté « Quartier Junot », présentent les caractéristiques techniques et un état d'entretien permettant leur incorporation dans le domaine public communal.

Il est proposé d'acquérir une emprise foncière cadastrée section AT n°306, d'une superficie de 6 034 m², moyennant la somme de 5 € et d'engager les formalités administratives préalables à son classement dans le domaine public communal.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville sur la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - 8, rue Marcel Dassault - 21000 Dijon, d'une emprise foncière en nature de voies et d'espaces publics située dans le quartier Junot, cadastrée section AT n°306, d'une superficie de 6 034 m², moyennant la somme de 5 € ;

2- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;

3- décider d'engager les formalités administratives préalables au classement de la parcelle acquise dans le domaine public communal ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ